



Commission
européenne

Principaux points

- ▶ Repérez les nouvelles étiquettes et fiches de données de sécurité.
- ▶ Formez les salariés à comprendre et à reconnaître les nouvelles informations indiquées sur les étiquettes.
- ▶ Vérifiez que l'utilisation que vous faites de la substance ou du mélange est couverte par la FDS et qu'elle n'est pas déconseillée.
- ▶ Suivez les conseils figurant sur les nouvelles étiquettes et dans les fiches de données de sécurité.
- ▶ Vérifiez si la classification a changé.
- ▶ Évaluez les risques pour les travailleurs et actualisez au besoin vos évaluations des risques sur le lieu de travail.
- ▶ Si vous êtes un employeur, communiquez ces changements à vos salariés.
- ▶ Pour toute question sur la nouvelle étiquette ou fiche de données de sécurité, contactez votre fournisseur.

Informations complémentaires

Le site internet de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (<http://echa.europa.eu>) fournit des orientations détaillées sur les règlements CLP et REACH.

Une liste des helpdesks CLP nationaux des États membres figure également sur le site internet de l'ECHA.

Des informations sur la législation visant à protéger les travailleurs contre les substances et mélanges chimiques peuvent être consultées sur la page suivante:
http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/health_hygiene_safety_at_work/index_fr.htm.

Vous pouvez trouver des informations et des publications sur la sécurité et la santé au travail sur la page suivante:
<http://ec.europa.eu/social/healthandsafety>

© Union européenne, 2013
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

© Photos: iStockphoto
Pour les photos non protégées par les droits d'auteur de l'Union européenne, il convient de demander directement l'autorisation aux détenteurs desdits droits d'auteur pour toute utilisation ou reproduction.

ISBN 978-92-79-28358-1
doi:10.2767/9581

Printed in Italy
IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE ÉLÉMENTAIRE (ECF)



L'étiquetage des produits chimiques change.
Quelles conséquences cela aura-t-il pour vous?



Office des publications



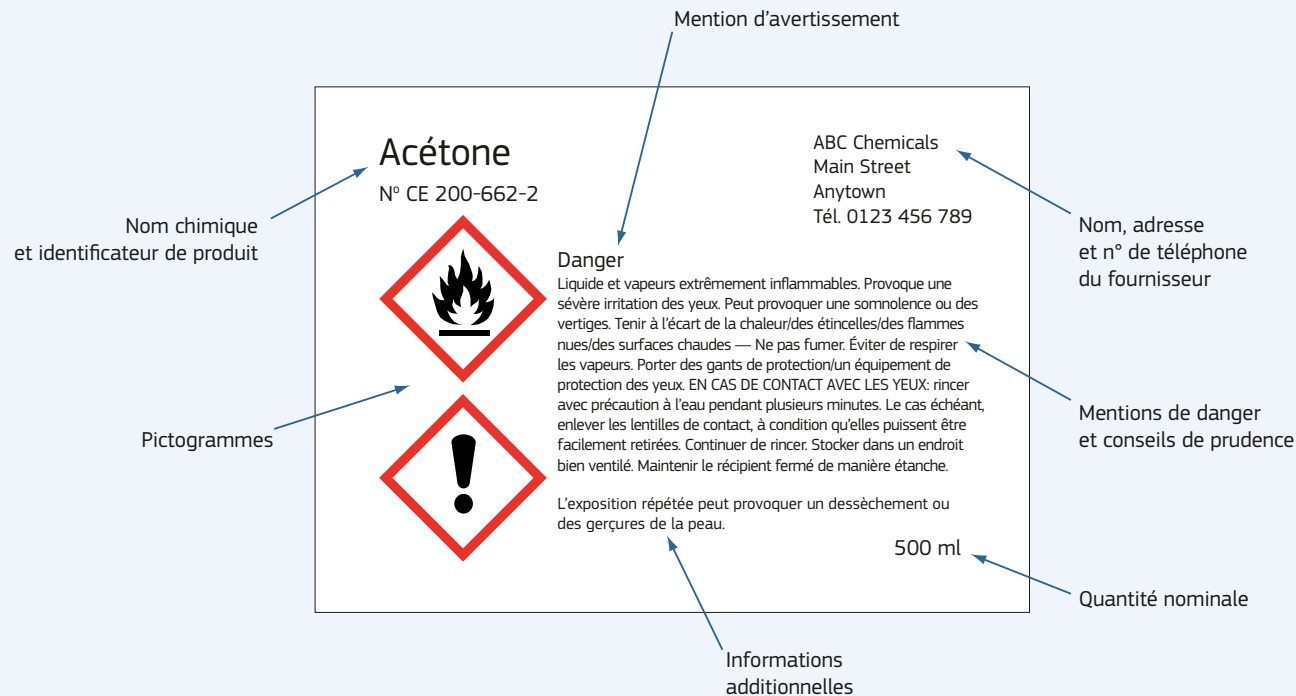
doi:10.2767/9581

Les produits chimiques, par exemple les produits de nettoyage, les lubrifiants, les peintures et les colles, sont utilisés tous les jours sur le lieu de travail. Les étiquettes apposées sur ces produits fournissent des informations utiles sur les aspects suivants:

- ▶ le type de substance ou mélange chimique que contient le produit;
- ▶ les dangers associés à celui-ci;
- ▶ les précautions à prendre pour l'utiliser en toute sécurité.

Au cours des prochaines années, un nouveau texte législatif, le règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges chimiques (le règlement CLP) va changer la manière dont les produits chimiques sont classifiés pour identifier les dangers ainsi que la présentation de ces informations sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité (FDS).

Exemple



Le CLP adopte dans l'Union européenne le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) des Nations unies. Le SGH est adopté dans le monde entier pour améliorer et harmoniser la sécurité des travailleurs et des consommateurs, et faciliter le commerce mondial.

Au nombre des changements figure notamment ce qui suit:

- ▶ Les critères de classification et les méthodes de classification ont changé concernant certains types de danger et, dans certains cas, les produits chimiques sont désormais classés dans une catégorie plus ou moins dangereuse qu'avant.
- ▶ De nouveaux pictogrammes de danger remplacent les symboles de danger sur les étiquettes.
- ▶ Les mentions de danger (H) et les conseils de prudence (P) remplacent les phrases de risque (R) et de prudence (S).
- ▶ Sur la FDS, les classifications du CLP et de la législation antérieure, ainsi que les informations indiquées sur les étiquettes, sont transférées de la section 15 à la section 2.

D'autres modifications sont apportées à la FDS en vertu du règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (le règlement REACH).

Il vous incombe de les repérer et de veiller à bien comprendre les nouvelles informations et à respecter toutes les nouvelles instructions de sécurité.

Les neuf pictogrammes du CLP



Les trois nouveaux pictogrammes ont la signification suivante:

Type de danger	Ancien symbole	Nouveau pictogramme
La substance ou le mélange peut causer des effets graves sur la santé à long terme, tels que cancérogénicité, mutagénicité, toxicité pour la reproduction, sensibilisation respiratoire, toxicité spécifique pour certains organes cibles et danger par aspiration	 ou 	
Niveau de gravité moyen pour la santé humaine, tels que les irritants, les sensibilisants cutanés, et toxicité moins grave (nocifs)		
Contient des gaz sous pression	Pas de symbole	